



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inclusion des personnels administratifs dans Ségur - revalorisation des salaires

Question écrite n° 45434

Texte de la question

Mme Sonia Krimi attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'exclusion du personnel administratif du secteur médico-social du Ségur de la santé. En effet, lors de la Conférence des métiers du secteur social et médico-social du 18 février 2022 a été annoncée une revalorisation des rémunérations pour les personnels de la filière socio-éducative, comprenant un complément de traitement indiciaire de 183 euros net par mois à compter du 1er avril 2022. Or cette revalorisation salariale ne concerne pas à ce jour les personnels administratifs de ces établissements, dont la fonction est pourtant indispensable à leur bon fonctionnement. Elle pense notamment aux secrétaires, aux comptables ou encore aux juristes de la filière. Elle lui demande donc à ce que le personnel du secteur médico-social dans son ensemble puisse bénéficier du complément de traitement, en incluant les personnels administratifs.

Données clés

Auteur : [Mme Sonia Krimi](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45434

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 mai 2022](#), page 2922

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)